



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service ministérielle du 04/07/2022 parue au BOESR n° 29 du 21/07/2022, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2023;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 30/09/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4435, en Lettres classiques - grammaire, de la composante Faculté des sciences et techniques est mise en place au titre du recrutement 2023 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOREL	JEAN-PIERRE	PR	25
Mme	CUIN	MARIE-HELENE	MCF	9
Mme	LEVY	LAUREN	CT INSTIT	NC
M.	LORENZO	XAVIER	CERTIFIE	H0202
M.	MOYON	MARC	MCF	72
Mme	SARDIER	ANNE	MCF	7

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 03/11/2022



La Présidente

Isabelle KLOCK-FONTANILLE